

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Service d'information

CH-3003 Berne

Tél. 031 322 87 90

Fax 031 322 53 74

www.parlement.ch

information@pd.admin.ch

Le 17 octobre 2008

Élection du Conseil fédéral le 10 décembre 2008. Accréditations

Les élections au Conseil fédéral attirent toujours un grand nombre de journalistes au Palais fédéral.

Pour garantir le bon déroulement de l'élection tout en assurant des conditions de travail acceptables aux représentants des médias, les accréditations sont contingentées. Une mesure a en outre été prise pour faciliter l'identification des personnes accréditées:

Pendant l'élection du Conseil fédéral, un badge spécial sera nécessaire pour accéder au Palais du Parlement. Les autres cartes de légitimation ne seront pas valables. Ce badge donnera accès au Palais fédéral la veille de l'élection déjà, dès la fin des débats des Chambres (9 décembre vers 14h).

Contingent d'accréditations pour la presse écrite

Les journalistes de la presse écrite bénéficiant déjà d'une accréditation permanente au Palais fédéral (légitimation C) doivent donc eux aussi demander ce badge spécial. Un contingent supplémentaire de 35 badges est réservé à la presse écrite grand public, à raison d'une carte par média. Les éditions régionales ne sont pas considérées comme des médias propres et ne justifient pas l'octroi de cartes d'accès supplémentaires. Après le délai d'inscription fixé au 26 novembre 2008, les badges restants seront distribués aux médias selon l'ordre d'arrivée des demandes. La presse spécialisée ou les organes de presse des associations et des partis ne peuvent pas faire valoir de droit aux cartes d'accès. Un contingent de 10 badges au total est réservé pour les sites internet indépendants (au maximum un badge par média, selon l'ordre d'arrivée des demandes).

Contingent d'accréditations pour les médias électroniques privés

Les médias électroniques privés ont droit à deux badges au maximum par chaîne de radio ou de TV. Les éditions régionales des chaînes n'ont pas droit à des badges supplémentaires.



Une caméra par chaîne de TV privée est autorisée dans la Salle des pas perdus. Une vingtaine de postes de travail seront en outre aménagés au Centre de presse pour les représentants des médias électroniques privés. Une fois leur accréditation confirmée, les médias intéressés peuvent s'adresser directement à M. Ivo Bühler (031 / 322 92 47) pour les questions techniques.

Pas d'accréditations supplémentaires pour les photographes

Les photographes du Palais fédéral constituent des «pools» strictement limités, sous la responsabilité de l'Union des photographes du Palais fédéral. Les demandes spéciales des rédactions doivent être adressées au président de cette association: M. Lukas Lehmann (079 / 653 55 14).

Accréditation de la SSR

Un contingent distinct de badges est réservé à l'accréditation du personnel de la SSR.

Service d'accréditation

Le formulaire d'accréditation peut être téléchargé sur la page d'accueil du Parlement www.parlement.ch où se trouvent également d'autres documents en lien avec l'élection du Conseil fédéral. Chaque média est prié de déposer une seule demande pour les accréditations auxquelles il a droit. Cette demande est à envoyer au Service d'information des Services du Parlement, 3003 Berne (information@pd.admin.ch) **avant le 26 novembre 2008, le cachet de la Poste faisant foi.**

Distribution des badges

Les médias seront informés par écrit de l'octroi de leur accréditation à l'élection du Conseil fédéral et recevront par courrier les badges jusqu'au 9 décembre. Les correspondants au Palais fédéral pourront se procurer leur badge auprès du desk du Centre de presse en signant une décharge.

Tribunes des journalistes

L'Union des journalistes du Palais fédéral est responsable de la distribution des places sur les tribunes des journalistes.